

PROCES-VERBAL

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025

Finances - Administration Générale - Personne

- Proposition de cession d'une action détenue au sein de la société anonyme publique locale « Vendée Expansion – SPL » ;
- Indemnités de gardiennage des églises / montant 2025 ;
- Cimetière communal / reprise partielle d'une concession et remise en état ;

Affaires scolaires - Action sociale - Personnes âgées

- Admission en non-valeur de créances communales ;
- Proposition d'avenant avec la société titulaire du marché pour la fourniture et la préparation des repas au restaurant scolaire ;

Aménagement - Urbanisme - Environnement

- Local de service / revalorisation du loyer mensuel et proposition de location à la journée ;
- Vendée Eau / extension du réseau d'eau potable rue de la Madone ;

Petite enfance - Action jeunesse - Culture

Communication - Associations - Sports - Loisirs

Voirie et chemins ruraux

- SyDEV convention pour rénovation de l'éclairage public dans le lotissement les coccinelles ;
- SyDEV convention pour mise en place de l'éclairage public dans le lotissement « Les Chaumes » ;

Questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation

Calendrier des réunions

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-André-Goule-d'Oie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Maire.

Date d'affichage et de publication de la convocation : le 2 septembre 2025

Présents : DALLET Jacky, SOULARD Catherine, GUERY Francis, FONTENY Natacha, CARTEAU Anthony, DAHERON Wilfried, BARRETEAU Angéline, COLONNIER Richard, GUIMBRETIERE Christina, JOSSET Nicole, METAYER Stéphane, PELON Émeline, RAGON Claudine, ROUSSELOT Catherine, Laurent VINET (à compter de la délibération D57-2025)

Absents excusés : ALLIN Nicolas, ARRIVÉ Benjamin, BREMAND Géraldine, LAGET Steven,

Mme Christina GUIMBRETIERE est désignée secrétaire de séance.

Membres en exercice	Présents	Votants	Quorum
19	14 puis 15	14 puis 15	10

Monsieur le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance

Approbation du procès-verbal de séance du 7 juillet 2025 :

Le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil Municipal avec l'ordre du jour et la convocation, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler.

En l'absence de remarques, **le procès-verbal est adopté à l'unanimité**



D52-2025 / OBJET

Cession d'une action détenue au sein de la société anonyme publique locale
« Vendée Expansion - SPL »

Monsieur le Maire rappelle que la Commune, au regard des compétences et des territoires qu'elle a en gestion, est actionnaire de la société anonyme publique locale « Vendée Expansion – SPL » (anciennement « Agence de services aux collectivités locales de Vendée »), ci-après dénommée « Vendée Expansion – SPL ».

Pour mémoire, cette structure a pour objet d'accompagner les collectivités locales et leurs groupements, actionnaires de la SAPL, dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales (cf. statuts). A ce titre, elle peut intervenir pour ce qui concerne :

- la réalisation d'opération d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme,
- la réalisation d'opération de construction (bâtiments, voiries...), et de toute autre activité d'intérêt général permettant d'accompagner les collectivités dans le domaine de leur politique de développement économique, touristique et immobilière.

Suite à la division du nominal des actions, décidée par Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 septembre 2016, la commune de Saint-André-Goule-d'Oie est actuellement en possession de deux actions de Vendée Expansion – SPL mais la possession d'une seule action suffit pour bénéficier de l'intégralité des services de Vendée Expansion.

La commune de Sainte Florence nouvellement reconstituée souhaite devenir actionnaire, cependant il n'existe plus d'actions cessibles, c'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de céder à cette commune une de nos actions à sa valeur nominale de 250 €.

Le Conseil municipal

VU le rapport de Monsieur Le Maire ;

VU les statuts de la SAPL « Vendée Expansion – SPL » ;

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1531-1 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la cession d'une action d'une valeur nominale de 250 € à la commune de Sainte-Florence, souhaitant devenir actionnaire de Vendée Expansion – SPL,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette cession d'action, signer et accomplir tous actes et formalités nécessaires.

D53-2025 / OBJET

Indemnité de gardiennage des églises / montant à attribuer en 2025

Monsieur Le Maire explique que l'église, bâtiment communal est entretenue et ouverte par la paroisse. Pour cette raison la commune peut attribuer comme indiquée dans la circulaire °NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 une indemnité de gardiennage des Eglises basée sur le point d'indice de rémunération des fonctionnaires. Celui-ci n'ayant pas été revalorisé en 2025 l'indemnité possible est de :

- 503,42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice.
- 126,91 € pour un gardien résidant dans une autre commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le gardien étant au sens de la loi le prêtre de la Paroisse.

Il rappelle que la commune de Saint-André-Goule-d'Oie verse habituellement l'indemnité maximum pour un gardien non résident à la paroisse « St Jean Lès Paillé ».

Monsieur Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité

FIXE le montant de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise à 126,91 € pour l'année 2025

PRECISE que cette indemnité sera versée à la paroisse St Jean Lès Paillé.

D54-2025 / OBJET

Cimetière communal / modification d'une concession et remise en état de la sépulture

Monsieur Le Maire explique que lors de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon une tombe a été reprise par erreur. Les concessionnaires informés ont souhaité qu'un emplacement plus petit leur soit attribué au même endroit et que la sépulture soit reconstituée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De rembourser la somme de 100 € à la famille correspondant à la différence entre une concession simple et une concession double.
- De reconstituer la sépulture de leur famille.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE

D'ATTRIBUER au même emplacement une concession simple aux concessionnaires concernés et d'effectuer le remboursement de la différence entre la valeur d'une concession simple et double aux concessionnaires

DE PROCEDER à la remise en l'état de la sépulture

Autres points abordés :

• Parcelle communale à la Porcellière

L'exploitant de la parcelle communale située à la Porcellière, cadastrée ZH5, cesse son activité. La terre sont reprises par un jeune agriculteur. Celui-ci a demandé a bénéficié d'un bail agricole avec la commune.

Monsieur Le Maire aborde ce point avec le Conseil Municipal et lui demande son avis avant de signer le bail en vertu de la délégation dont il dispose.

Le Conseil Municipal est favorable à cette décision.

• Résultat de la consultation pour l'assurance Dommage Ouvrage :

Trois assureurs ont été sollicités dans le cadre de la contractualisation de l'assurance dommage ouvrage pour la construction de la salle polyvalente : SMABTP, SMACL Construction, Groupama.

Trois niveaux d'assurance ont été demandés :

1. Dommage ouvrage garantie de base
2. Bon fonctionnement des éléments d'équipements
3. Dommage immatériels consécutifs

Après analyse des offres le mieux et le moins disant est Groupama que la commune va retenir.

	Groupama		SMA BTP		SMACL	
% qui sera appliqué au montant des travaux et somme due	0,55%	10 636 €	0,69%	14 075,67 €	0,84%	19 481,56 €
Franchise	Sans franchise		Sans franchise		Sans franchise	

Affaires scolaires – Action sociale – Personnes âgées

D55-2025 / OBJET Admission en non-valeur sur le budget communal

Monsieur le Maire explique que le comptable public propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances puisque, malgré les démarches effectuées, la totalité du recouvrement n'a pu être effectuée.

Les créances restantes présentées par le receveur sont les suivantes :

Exercice	Référence de la pièce	Reste dû	Objet	Motif de la présentation
2021 à 2022	Rôle restaurant scolaire	206,17	Paiement des repas pris par les enfants au restaurant scolaire	Poursuite sans effet
2019	T-48-1	53,10	Reste à payer sur loyers	Poursuite sans effet
2020	R27-200001682-1	54,57	Paiement des repas pris par les enfants au restaurant scolaire	Solde inférieur au seuil des poursuites
2022	T-90-1	115,61	Reste à payer sur loyers	Poursuite sans effet

Monsieur le Maire propose d'accepter les admissions en non-valeur des titres ci-dessus et demande au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADMET en non-valeur les créances listées ci-dessus pour une somme totale de 429,45€ ;

INSCRIT les crédits nécessaires au budget de la commune.

D56-2025 / OBJET Avenant au marché passé avec la société qui fournit et prépare les repas au restaurant scolaire

Madame SOULARD, adjointe en charge de ce dossier explique que le marché pour la fourniture et la préparation des repas au restaurant scolaire a été fixé pour 3 ans à compter de la date de notification du marché ce qui signifie que le contrat arrivera à son terme le 8 juin 2026. Cette date ne correspond pas à la fin de l'année scolaire et l'avenant a pour objectif de permettre la continuité du service jusqu'au terme des vacances scolaires d'été 2025-2026. C'est pourquoi Madame SOULARD propose au Conseil Municipal, après avis de la commission concernée, de modifier le marché initial de la manière suivante :

Titulaire du marché : API Restauration Vendée
16 Impasse Gaston Chavatte
85000 LA ROCHE SUR YON

Marché initial notifié le 8 juin 2023 : : 276 372,39 € HT

Avenant n° 1 – montant estimé : 10 252,18 € HT soit 3,71%

Nouveau montant du marché : 286 624,57 € HT

Monsieur Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis, celui-ci, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE** de conclure l'avenant ci-dessus avec l'entreprise API pour la prolongation du marché jusqu'au terme de l'année scolaire ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement de celui-ci, Madame la 1^{ère} adjointe, à signer cet avenant ainsi que tous documents se rapportant à son exécution ;

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la commune

Autres points abordés :

- *Retour sur la rentrée scolaire au Restaurant scolaire :*

158 enfants, 64 maternelles et 94 primaires sont inscrits au restaurant scolaire. La majorité y mange quotidiennement. Deux services sont nécessaires et il a fallu répartir les maternelles sur les deux créneaux horaires. Les enfants de petites sections de maternelles semblent s'habituer assez vite à ce nouvel environnement

- *CCAS :*

Pour information la douche du logement 19 rue croix charrette va être refaite.

Aménagement – Urbanisme – Environnement :

D57-2025 / OBJET **Local de services / Révision des loyers et actualisation des charges**

Monsieur GUÉRY adjoint en charge de ce dossier explique que l'indice des loyers des activités tertiaires s'établit à 137,29 € au 1^{er} trimestre 2025. Sur un an il augmente de 1,6 %

Le loyer du local de service pourrait être fixé à :

$$\Rightarrow 422,33\text{€ (loyer actuel)} \times 1,6\% = 429,09 \text{ € soit } 514,90 \text{ € TTC}$$

En ce qui concerne les charges elles suivent l'augmentation de l'inflation, et pourraient être revalorisées de 1,8% (taux d'inflation en 2024 hors tabac)

$$\Rightarrow 42,75 \text{ €} \times 1,8\% = 43,52 \text{ €}$$

Monsieur GUÉRY rappelle que les infirmières utilisent déjà ce local pour accueillir leur patientèle le matin et qu'un tarif proportionnel à leur temps d'utilisation est voté chaque année.

Il est également proposé un tarif à la journée pour des professionnels du soin ou du bien-être qui voudraient utiliser ce local une à plusieurs journées par semaine, suivant planning établi au préalable.

	Loyer		Charges		Total	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Location mensuelle	429,09 €	514,90 €	43,52 €	52,22 €	472,61 €	567,13 €
Location mensuelle aux infirmières ½ heure chaque jour	34,33 €	41,19 €	3,48 €	4,18 €	37,81 €	45,37 €
Location à la journée						30,00 €

Puis Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal son avis, celui-ci, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** le montant du loyer du local de services situé 1 allée des tilleuls ainsi que les charges correspondantes tels qu'indiqués ci-dessus à compter du 1^{er} octobre 2025

D58-2025 / OBJET **Vendée Eau, extension du réseau d'eau potable rue de la Madone**

Monsieur GUÉRY explique que Vendée Eau a accepté d'étendre le réseau d'eau potable de la rue de la madone jusqu'au niveau de la salle dans la perspective de constructions futures dans le secteur.

Monsieur GUÉRY explique que réaliser cette extension actuellement permettra de ne pas endommager les équipements qui vont être créés au moment de la construction de la salle.

Il présente le plan des travaux et le coût de l'opération :

Coût total de l'opération (HT)	9 373,40 €
Prise en charge par Vendée Eau (50%)	4 686,70 €
Reste à charge de la commune (50%)	4 686,70 €

Puis Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité **APPROUVE** l'extension du réseau d'eau potable rue de la madone telle que présentée ainsi que la convention ;

VALIDE la participation communale de 4 686,70 € HT ;

CHARGE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Madame la 1^{ère} adjointe, de mettre en œuvre cette décision et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

Urbanisme : Le Conseil prend connaissance des dossiers déposés depuis la dernière séance.

Autres points abordés :

- *Salle Polyvalente :*

Point de situation des travaux et photos du site :

Le gros œuvre devrait être achevé fin octobre ensuite l'entreprise en charge du bardage prendra la suite sur le chantier. Pour le moment la fin des travaux reste fixée au printemps 2026.

- *Défense incendie :*

La commune va enclencher rapidement la modification des réseaux et l'installation des bornes incendies prévues dans le schéma communal.



La pose de réserves souples, reste plus compliquée, la commune n'est pas toujours propriétaire du foncier sur lequel l'implantation de la réserve incendie est prévue et une discussion avec les propriétaires est nécessaire.

Petite enfance – Action jeunesse – Culture

Points abordés :

- *Restitution de la commission du 1^{er} septembre :*

- *Dispositif argent de poche : sept jeunes ont pris part au dispositif, les agents comme les participants ont apprécié ce partage de savoir et d'expérience.

- *Goûter des plus de 60 ans :

- Une troupe de théâtre d'improvisation est réservée. Les jeunes du CMJ y compris ceux qui seront élus le 3 octobre, seront invités à participer à cet après-midi de détente.

- *Ecole du sport :

- Inscription le mardi 9 septembre lors de la séance de découverte.

- *Restitution de la réunion du groupe de travail sur le projet bibliothèque du 2 septembre :*

Etaient présents, les membres désignés du Conseil Municipal, quatre bénévoles, deux agents de la Bibliothèque Départementale et deux de la Communauté de Communes

Il a été décidé de :

- * Définir les ambitions de la commune et d'identifier les besoins ⇒ réalisation d'une enquête auprès de la population, discussion avec les différents acteurs du territoire, école, associations etc..

- * Déterminer deux à trois enjeux prioritaires et réfléchir comment notre bibliothèque pourrait se distinguer par rapport aux structures voisines ;

- * Visiter d'autres bibliothèques pour se faire une idée de ce qu'il est possible de réaliser et discuter avec les utilisateurs pour recueillir leur avis, ce qui fonctionne et ce qui pourrait être amélioré.

Communication – Associations – Sports – Loisirs

Points abordés :

- *Prochain bulletin municipal :*

Il est en cours de finalisation. Le thème mis en avant dans ce nouveau bulletin est une présentation de la zone d'activité du Pont Girouard et des entreprises qui y sont implantées.

Un guide à l'attention des nouveaux arrivants est en cours de rédaction.

- *Restitution de la réunion du 8 juillet avec les associations pour le planning des salles :*

M. Carreau salue l'esprit d'entente entre les associations qui essaient toujours de s'arranger entre elles pour le planning des salles. C'est vraiment un comportement à saluer et qui permet grâce à la discussion et aux efforts de chacun de permettre aux associations de partager l'utilisation des salles et équipements communaux.

- *Restitution des dernières Assemblées Générales :*

Le 29 août AG Les Dynamiques :

L'association se porte très bien avec 198 adhérents au fitness et à la danse et des bénévoles présents et prêts à intégrer le bureau.

Le 6 septembre AG du théâtre : Des jeunes semblent vouloir s'investir dans cette association ce qui réjouit les plus anciens. Cette année la pièce nécessitera moins d'acteurs. Pour l'association, c'est la dernière pièce qui sera jouée dans la salle des Mésanges avant d'intégrer en 2027 la nouvelle salle

Anim Jeunes : l'association encadre un groupe qui réalise une piécette avant la représentation principale. L'année dernière l'association de théâtre a donné 500 € à Anim jeunes. Cette somme a participé au financement du voyage au Futuroscope. Cependant, il devient difficile de canaliser les jeunes et d'obtenir un engagement sérieux et de la motivation.

- *Manifestation à venir :*

- *Rappel Rando Brunch : Le Comité des Fêtes de SAGO organise la 1^{re} édition de sa Sago Rando'Brunch le dimanche 21 septembre à partir de 9h au complexe Sportif de Saint André Goule d'Oie. N'hésitez à venir et à relayer l'information.

- *Joséphine 2025 : On garde le même esprit que l'année dernière avec une journée de rassemblement prévue le 19 octobre.



D59-2025 / OBJET SyDEV, convention pour la rénovation de l'éclairage public

Monsieur DAHERON, informe le Conseil Municipal que le SyDEV nous a adressé une convention pour la rénovation de l'éclairage public suite aux contrôles effectués en juin. Il explique que deux contacteurs seront à changer aux coccinelles et précise que le SyDEV prend à sa charge 50% des travaux. Puis Monsieur DAHERON détaille le coût de cette intervention :

Nature travaux	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC	Base participation	Taux participation De la commune	Montant participation
Rénovation	1 487 €	1 784 €	1 487 €	50 %	744,00 €
TOTAL A PAYER A LA COMMUNE					744,00 €

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis, celui-ci, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** ladite convention LRN 196 25 001 et la participation communale de 744 € en découlant.

CHARGE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Madame la 1^{ère} adjointe, de mettre en œuvre cette décision et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

D60-2025 / OBJET SyDEV, convention pour la réalisation de l'éclairage public dans le lotissement les Chaumes

Monsieur DAHERON explique au Conseil Municipal que la convention pour la mise en place de l'éclairage public dans le lotissement les Chaumes est finalisée.

Il précise que c'est le budget lotissement qui supportera cette dépense prévue dans la réalisation de la voirie définitive et informe le Conseil Municipal du montant qui sera à payer.

Eclairage public :

Nature travaux	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC	Base participation	Taux participation de la commune	Montant participation
Travaux neufs	34 091,00	40 909,00	34 091,00	100%	34 091,00 €
TOTAL A PAYER A LA COMMUNE					34 091,00 €

Monsieur Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré, à l'unanimité **VALIDE** les termes de la convention L.P4.196 22.001 pour la création de l'éclairage public dans le lotissement les Chaumes

CHARGE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Madame la 1^{ère} adjointe, de mettre en œuvre cette décision et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

Autres points abordés :

- Rapport d'exploitation de l'éclairage public 2024, grandes lignes à retenir :
 - * 52,4% de l'éclairage public et jugé « bon » et 24,5% « neuf » par le SyDEV
 - * La consommation annuelle en kWh de l'éclairage public ne cesse de diminuer. De 45 218 kWh en 2016, elle est passée à 27 796 kWh en 2024 alors que le nombre de points lumineux a augmenté.
 - * La commune a payé 4 589 € pour l'entretien de l'éclairage et 9 334 € pour l'éclairage public en 2024. Elle se situe dans les communes économes.
- Point sur les travaux de voirie :
 - * les reprises de voirie en bi-couche sont achevées
 - * les travaux à la Boutinière continuent les délais sont respectés.

Questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales :Commission Assainissement Restitution Francis GUÉRY

Points abordés :

- * SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

En 2024, sur Saint-André-Goule-d'Oie, 19 contrôles de conception ont été réalisés, 3 contrôles périodiques, 5 contrôles de bon fonctionnement avant remblaiement et 3 contrôles avant-vente. Petit à petit les installations existantes sont mises aux normes il reste cependant plusieurs assainissements non collectifs à remettre en conformité

- * Assainissement collectif :

En 2024 ce service comptait 10 306 abonnés dont 567 sur Saint-André-Goule-d'Oie.

Les contrôles de branchement effectués de manière aléatoire ou à l'occasion de ventes, attestent le plus souvent de la conformité des installations.



Tarif 2026 : abonnement 68,6562 €
consommation 1,4652 €

Commission développement durable déchets et infrastructures : Restitution Richard Colonnier

*** Savoir rouler à vélo :**

Cette action conduite par un animateur intercommunal au sein des écoles du territoire vise à enseigner les règles de bonnes conduites tant au niveau de l'entretien que de l'utilisation d'un vélo.

Le financement de ces interventions était assuré pour partie par l'Etat. La communauté de communes a décidé de prolonger ce programme en 2025-2026 même si les aides de l'Etat cessent.

*** Aides à l'acquisition de vélos**

Au 1^{er} semestre 2025 : 34 aides ont été attribuées dont 26 pour des vélos à assistance électrique et 8 pour des vélos mécaniques

*** Jalonnement :** réunion de lancement le 9 juillet. Pour Saint-André-Goule-d'Oie le jalonnement jusqu'à la Mongie sera réalisé fin d'année 2025 début 2026.

*** Projet de territoire :** présentation des grands axes de réflexion

*** Déchets :** Bilan du changement des pucés sur les poubelles, 93% de réalisés.

Trivalis organise plusieurs actions de sensibilisation pour les agents des communes et les agents des déchèteries.

*** Construction d'une nouvelle déchèterie**

Différentes procédures restent à engager : Mise en compatibilité du PLU, dossier Autorisation Environnementale, Archéologie Préventive. La fin des travaux est prévue en 2027 pour un transfert de compétence au SCOM au 1^{er} janvier 2028.

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation : Le Conseil prend connaissance des différentes décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance, dans le cadre de sa délégation.

⇒ Commande publique :

Date	Numéro	objet	Tiers	TTC
21/07/2025	DF54-2025	Marteau perforateur	Quincaillerie Bocage	583,12 €
21/07/2025	DF55-2025	Interphone avec combiné garderie	Fauchet	1 241,02 €
21/07/2025	DF56-2025	Arrachage d'une haie au hameau du Doué	Bossard	595,20 €
23/07/2025	DF57-2025	Nouvelle serrure porte / vestiaires foot	Caillet	197,44 €
25/08/2025	DF58-2025	Changement d'un mitigeur / douche vestiaires foot	Fauchet	166,74 €
01/09/2025	DF59-2025	Remplacement de la batterie de l'alarme du local technique	Vs-sécurité	199,51 €
01/09/2025	DF60-2025	Remplacement d'extincteurs	Simie	753,68 €
02/09/2025	DF61-2025	Renouvellement certificat signature électronique	e-collectivité	240,00 €

⇒ Renonciation au droit de préempter : Pas de nouvelles DIA

⇒ Concessions attribuées : Pas de nouvelle concession attribuée

⇒ Locations : Pas de nouvelles locations attribuées

Conseils Municipaux 2025 à 20H

Lundi 6 octobre Lundi 3 novembre Lundi 1^{er} décembre

Levée de la séance : 21H45

A Saint-André-Goule-d'Oie, le 10 septembre 2025

Le Maire :
Jacky DALLEY



La Secrétaire de Séance :
Christina GUIMBRETIERE

